



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A afficher sur le lieu des travaux**

Demandeur M. : _____

Adresse : _____

Agissant pour le compte de M. : _____

Lieu des travaux ou déménagement : _____

A - ORIGINE DE LA DEMANDE

Immatriculation du véhicule : _____

* Déclaration d'intention de travaux n° : _____

* Divers : _____

Autorisation de stationner

Zone rouge

Zone verte

Zone violette

Zone piétonne

Autres _____

B - PRESCRIPTIONS

Si les travaux nécessitent la dépose d'une plaque ou d'un numéro de rue, la remise en place sera effectuée par vos soins dans les règles de l'art.

C - OCCUPATION SOUHAITÉE

* Encombrement du domaine public : _____ m²

* Durée probable des travaux ou déménagement : _____ semaines

* Date de début des travaux : _____

* A titre indicatif, les frais pour l'occupation du domaine public s'élèveront à la somme de : _____

* Nom et adresse de facturation des droits de voirie : _____

Autorisation accordée

A VIENNE, le _____

en date du _____

Pour le Maire par Délégation,

Le Demandeur,

Henri LETANG
Directeur des Services Techniques
de la Mairie de Vienne

TARIF EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016

| TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC | TARIF 2016 |
|---|------------|
| Instruction de la demande | 17.87 € |
| <p>Par échafaudage, installation de chantier, dépôt de matériaux, véhicules de chantier (<i>par période de 7 jours, chaque période commencée est comptée pour 7 jours</i>).</p> | |
| ♦ Le mètre carré de 0 à 20 m ² | 5.08 € |
| ♦ Le mètre carré de 20 à 200 m ² | 2.07 € |
| ♦ Le mètre carré au-delà de 200 m ² | 1.00 € |
| Dépose de potelet | |
| Déplacement de jardinière | |
| Enlèvement de mobilier urbain sans matériel | |
| <p>Toute demande d'occupation du domaine public doit être déposée aux Services Techniques 48 H avant d'effectuer travaux, déménagements, etc...</p> | |
| <p>Pour le paiement des droits, attendre l'avis de paiement de la perception.</p> | |
| <p>Tarifs fixés par délibération en date du 14 juin 2010</p> | |